

AVERTISSEMENT

**Cet avertissement
n'est pas une contravention,
mais il pourrait l'être!**

VÉHICULE	A Immatriculation				Province ou État	
	Type	Marque				
	Modèle			Année	Couleur	

INFRACTION	B		  
	<i>Véhicule stationné dans un espace réservé aux personnes handicapées détentrices d'une vignette.</i>		
	<i>Infraction au règlement de circulation n° 388, C.S.R.</i>		

FRAIS	C	<i>Dans le cadre de la campagne de sensibilisation, vous économiserez :</i>
		154 \$

**Respecter les espaces de stationnement
réservés pour les personnes
handicapées, c'est faire preuve de CIVISME,
de RESPECT et de COURTOISIE!**